

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix-Travail-Patrie  
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE  
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT  
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace-Work-Fatherland  
 MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT  
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING  
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE  
 TENDERS OFFICE

**DECISION N°**

/D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP du

Portant attribution du Marché pour la fourniture des équipements biomédicaux dans certains hôpitaux du septentrion.

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la circulaire N°00000013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Vu le décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n°2013/066 du 28 Février 2013 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Formation du Gouvernement, modifié par le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret n°2013/093 du 03 Avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n° 2024-013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun ;

Considérant Appel d'Offres National ouvert N° 089/D13-490/AONO/MINSANTE / CIPM / 2025 du 05 décembre 2025, pour la fourniture des équipements biomédicaux dans certains hôpitaux du septentrion;

Considérant le procès-verbal de la 3eme session du 22 janvier 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

Considérant la proposition d'attribution n°004/L/Pdt/CIPM/SEC du 23 janvier 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés.

#### DECIDE :

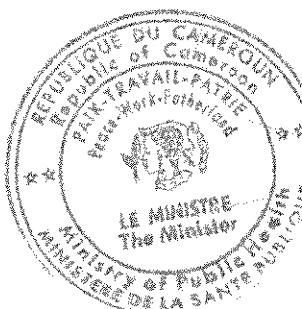
Article 1er : - Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise « FUNDIND TRANSFERT AND SERVICES », BP: Yaoundé le Marché relatif à la fourniture des équipements biomédicaux dans certains hôpitaux du septentrion, passé après Appel d'Offres National ouvert N° 089/D13-490/AONO/MINSANTE / CIPM / 2025 du 05 décembre 2025, au montant et délai ci-après :

- Montant du Marché : deux cent trente-huit millions neuf cent cinquante-huit mille (238 958 000) francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- Délai de livraison : (15) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

#### Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CIPM/MINSANTE
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES.



Mr. Mamadou Malick